



## protection des salariés

Par **ALISTER37**, le **05/01/2019** à **14:00**

Bonjour

j'ai été licencié de mon entreprise pour faute grave, ou l'on m'accuse d'un fait grave d'attouchement.

depuis plusieurs mois, j'étais harcelé par la personne qui m'accuse, avec la complicité de cadres de l'entreprise.

jusqu'à la semaine dernière, prouver ma crédibilité aurait été dure, mais des collègues, ont acceptés de témoigner sur les agissements de la personne en question et de ses complices.

Sans eux je peux rien prouver, mais ils sont toujours en poste, et veulent tous le conserver.

ma question

comment protéger mes collègues, et faire qu'ils ne soient pas pénalisés par le témoignage qu'ils acceptent de me faire?

MERCI DE VOTRE RETOUR

Par **P.M.**, le **05/01/2019** à **14:14**

Bonjour,

Normalement, les salariés ne peuvent pas être sanctionnés directement pour avoir témoigné en particulier sur des faits de harcèlement ou les avoir dénoncé, mais il est impossible de leur garantir que cela n'aura aucune conséquence insidieuse...

Par ailleurs, le fait que vous ayez été harcelé ne rendrait pas le motif du licenciement inexistant...

Par **ALISTER37**, le **13/01/2019** à **19:38**

BONJOUR

Merci de votre réponse, cependant je ne comprends pas votre dernière phrase

le fait d'avoir été harcelé, ne rendrait pas le motif du licenciement inexistant!

je vous remerci de votre retour

cordialement

Par **P.M.**, le **13/01/2019** à **19:48**

Bonjour,

Si vous avez été licencié pour des attouchements, il faudrait pouvoir démontrer que c'est faux mais ça ne le serait pas seulement sous prétexte que d'autre part vous ayez été harcelé...